

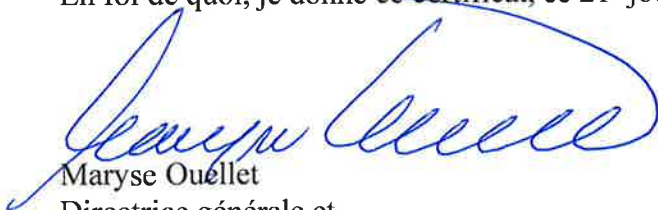
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2023

Je, soussigné(e), Maryse Ouellet, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant le **règlement numéro 254-2023 modifiant les règlements 232-2020 et 249-2022 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Kamouraska et de leur paiement par les municipalités en affichant**, le 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2023, deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.



Maryse Ouellet  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière